

VILLE DE PULLY  
**Municipalité**

Direction Administration générale, finances et affaires  
culturelles

---

Préavis No 20 - 2006  
au Conseil communal

**Budget année 2007**

1<sup>er</sup> novembre 2006

## Table des matières

<b>1. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ANALYSES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 ANALYSE DES CHARGES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1.1 CHARGES MAITRISABLES .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1.1.1 CHARGES DE PERSONNEL .....</b>	<b>8</b>
<b>2.1.2 CHARGES NON MAITRISABLES.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1.2.1 INTERETS PASSIFS.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1.2.2 AMORTISSEMENTS.....</b>	<b>14</b>
<b>2.1.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES</b>	<b>15</b>
<b>2.1.2.3.1 FACTURE SOCIALE .....</b>	<b>17</b>
<b>2.1.2.3.2 PEREQUATION DIRECTE HORIZONTALE.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1.2.3.3 TRANSPORTS PUBLICS.....</b>	<b>21</b>
<b>2.1.2.3.4 REPORTS DE CHARGES CANTONALES - CONCLUSION.....</b>	<b>22</b>
<b>2.1.2.4 CHARGES INTERNES.....</b>	<b>22</b>
<b>2.1.2.4.1 IMPUTATIONS INTERNES (CHARGES) .....</b>	<b>23</b>
<b>2.1.2.4.2 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX .....</b>	<b>23</b>
<b>2.1.2.5 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION .....</b>	<b>25</b>
<b>2.2 ANALYSE DES REVENUS.....</b>	<b>26</b>
<b>2.2.1 REVENUS FISCAUX.....</b>	<b>26</b>
<b>2.2.2 REVENUS NON FISCAUX .....</b>	<b>28</b>
<b>2.2.3 REVENUS INTERNES .....</b>	<b>31</b>
<b>2.2.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION.....</b>	<b>33</b>
<b>2.2.5 ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS - RECAPITULATON.....</b>	<b>35</b>
<b>3. CONCLUSION.....</b>	<b>36</b>

## Budget année 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Préambule

A l'instar du budget 2006, la Municipalité, en lieu et place d'un commentaire succinct du budget, a souhaité donner, par le biais du présent préavis, un éclairage précis de la démarche entreprise, depuis près de quatre ans, en vue de mieux contenir les dépenses du ménage communal et de restructurer les services administratifs.

La dégradation de nos finances ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas faute d'avoir tiré à temps la sonnette d'alarme. La Municipalité se trouve dans la situation où elle ne peut qu'affirmer que l'on n'atteindra pas les objectifs fixés à coups d'économies seulement. En effet, celles-ci, sans toucher au niveau des prestations, ont atteint leurs limites. Ainsi, les charges incluses dans le budget 2007 peuvent être considérées comme des charges à un niveau « plancher » en dessous desquelles il sera difficile d'aller tout en maintenant la même qualité des prestations.

On constate que, depuis l'année 2003, notre Commune engendre de manière systématique des déficits. Ceci est bien le signe d'une nette péjoration de notre situation financière. Nous nous trouvons bel et bien devant un déficit qui peut être considéré comme structurel.

Le résultat des comptes 2005 aurait présenté un déficit de 12,3 mios si nous n'avions pu bénéficier de l'apport de la succession Kainer.

Le déficit prévisible du budget 2007, selon notre première version, aurait été proche de celui-ci. Les effets mentionnés ci-dessous représentent en globalité un apport de 12 mios; ils nous permettent toutefois de présenter un budget proche de l'équilibre.

La Municipalité a pris les devants en proposant un arrêté d'imposition permettant d'augmenter les revenus via le taux d'imposition. Cette prise en considération dans le budget apporte une recette supplémentaire de CHF 4,3 mios. Si cet arrêté n'était pas adopté par le Conseil communal, le déficit du budget 2007 serait de CHF 4 mios.

Autre effet positif, une baisse importante du coût de la péréquation directe horizontale et de la facture sociale de CHF 7,8 mios. Ces chiffres nous ont été transmis par le Canton et sont sujets à être réajustés en 2008. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que l'année 2005, qui a servi de référence au calcul, est restée relativement faible par rapport aux rentrées fiscales. Nous ne pouvons donc que rester extrêmement prudents concernant les effets d'une mise à jour sur les années suivantes, et ce vraisemblablement à la hausse. De plus, les montants qui nous ont été communiqués par le Canton sont encore provisoires.

## 2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

*Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2007, le budget 2006, les comptes 2005 et les comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Total des charges	117'463'338	122'416'158	118'704'612	114'958'532
Total des revenus	117'776'410	115'118'130	113'482'243	107'277'630
<b>Excédent (+)/Déficit (-)</b>	<b>313'072</b>	<b>-7'298'028</b>	<b>-5'222'370</b>	<b>-7'680'902</b>

### 2.1 Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en 3 catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

#### 2.1.1 Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2007 et le budget 2006 :**

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'786'865	28'184'725	602'140	2.14%
Biens, services et marchandises	23'075'675	22'387'685	687'990	3.07%
Aides et subventions	4'593'200	4'747'000	-153'800	-3.24%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>56'455'740</b>	<b>55'319'410</b>	<b>1'136'330</b>	<b>2.05%</b>

**Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2007 et les comptes de l'année 2005 :**

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'786'865	28'517'333	269'532	0.95%
Biens, services et marchandises	23'075'675	20'938'870	2'136'805	10.20%
Aides et subventions	4'593'200	4'283'979	309'221	7.22%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>56'455'740</b>	<b>53'740'182</b>	<b>2'715'558</b>	<b>5.05%</b>

On peut constater une certaine stabilité des charges de personnel. En effet, par rapport aux comptes 2005, elles ont augmenté de moins de 1%.

Les achats de biens, services et marchandises sont, quant à eux, en augmentation de 10.20% par rapport aux comptes 2005. Cette forte progression en 2 ans s'explique par des reports de travaux ainsi que des renouvellements de matériel qui ne peuvent plus attendre.

Cette augmentation des charges maîtrisables est essentiellement due aux charges de biens, service et marchandises (groupe 31). Cela concerne notamment les éléments suivants :

- renouvellement de véhicules
- achats de compteurs
- acquisition de logiciels informatiques ainsi que des mises à jour
- hausse du coût du combustible

- divers entretiens de bâtiments
- entretiens d'installations et de routes repoussés durant les années précédentes et rendus indispensables
- diverses mises en conformités
- hausse des frais d'honoraires (mise en place de mesures en relation avec l'agenda 21 notamment).

*Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2007 et les comptes 2004 :*

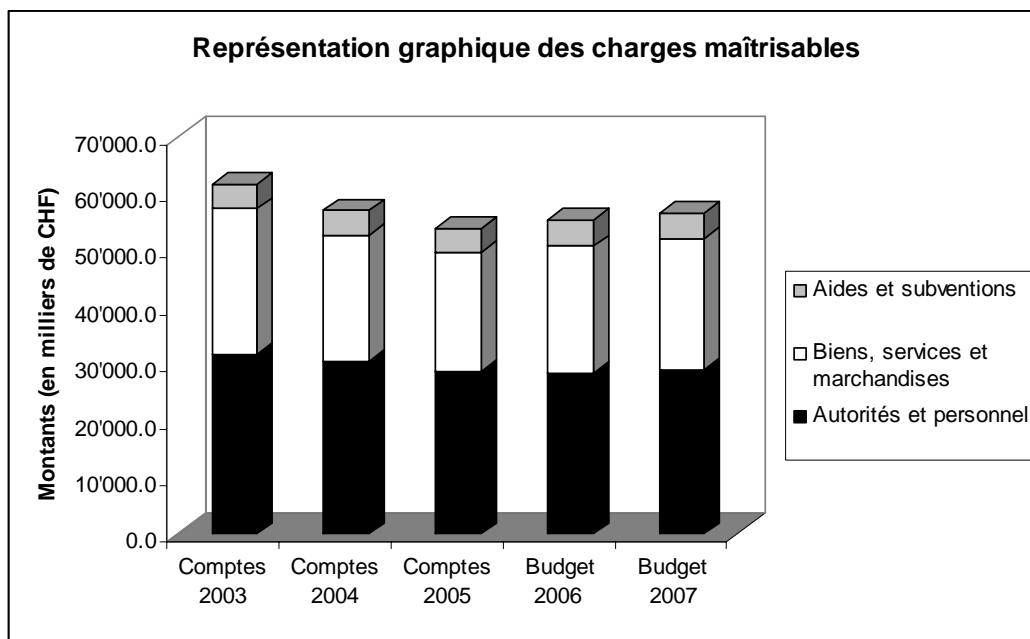
Intitulé	Budget 2007	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	<b>28'786'865</b>	30'305'063	-1'518'198	-5.01%
Biens, services et marchandises	<b>23'075'675</b>	22'269'589	806'086	3.62%
Aides et subventions	<b>4'593'200</b>	4'264'277	328'923	7.71%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>56'455'740</b>	<b>56'838'929</b>	<b>-383'189</b>	<b>-0.67%</b>

*Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2007 et les comptes 2003 :*

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	<b>28'786'865</b>	31'543'807	-2'756'942	-8.74%
Biens, services et marchandises	<b>23'075'675</b>	25'601'681	-2'526'006	-9.87%
Aides et subventions	<b>4'593'200</b>	4'335'747	257'453	5.94%
<b>TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES</b>	<b>56'455'740</b>	<b>61'481'235</b>	<b>-5'025'495</b>	<b>-8.17%</b>

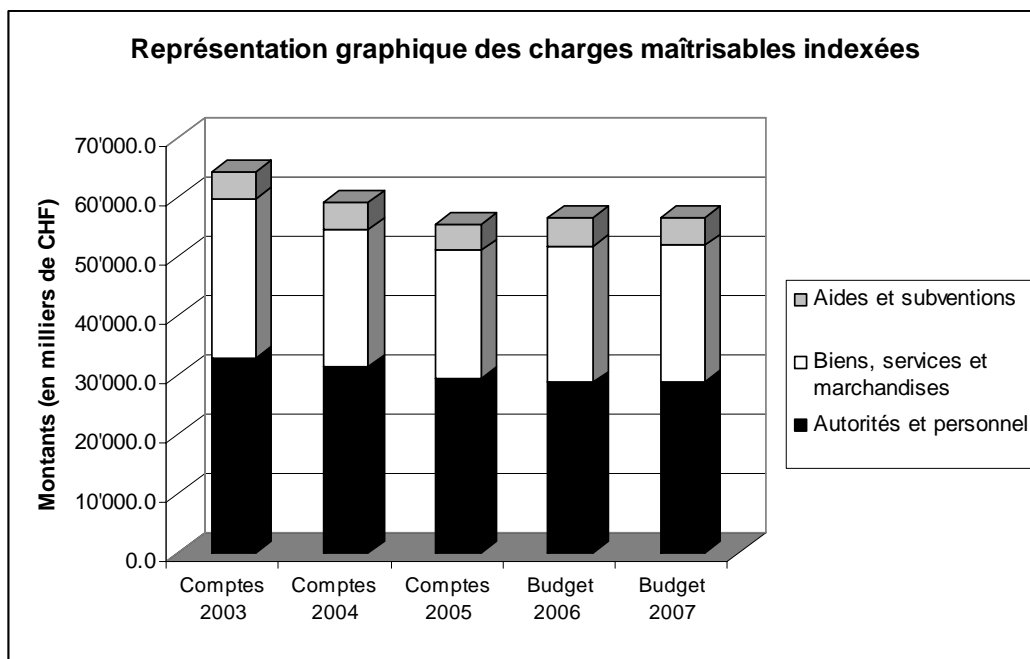
En comparant les résultats de l'année 2003 avec ceux qui sont prévus dans le cadre du budget 2007, on constate encore les effets des mesures d'économies qui ont été mises en place par la Municipalité, soit une diminution des charges maîtrisables de près de 8.2%.

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :**



Pour tenir vraiment compte de la variation réelle des charges maîtrisables il faudrait, dans l'absolu, ramener les charges 2003 à hauteur de l'indexation 2007. Le total de ces charges, selon le renchérissement (Office fédéral de la statistique) serait de CHF 64.2 mios, soit environ CHF 8.0 mios de plus que le budget 2007.

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables indexées depuis l'année 2003 :**



### **2.1.1.1 Charges de personnel**

Les effectifs restent stables. Quatre nouvelles créations de poste sont cependant à repourvoir, dont trois sont des postes qui, après avoir été gelés durant quelques années, se sont avérés nécessaires pour le bon fonctionnement des services. Un autre poste nous est imposé par la nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Les activités du chef de service de la Sécurité sociale et jeunesse étaient réparties, à l'époque, entre les directeurs d'école et le directeur du Centre social régional. Avec la séparation des compétences voulues par le Canton, ces personnes, qui n'étaient plus sous contrat avec Pully, n'avaient pas la possibilité d'assurer le suivi des dossiers restant de compétence communale (subventions, réfectoires, colonies, transports scolaires, etc.). Il est donc apparu indispensable de donner la direction de ce nouveau service à une personne connaissant bien les problématiques sociales et relatives à la jeunesse.

Le poste de responsable de la facturation existait également jusqu'en 2001. Après quelques années, il est apparu indispensable de nommer quelqu'un qui coordonne à nouveau les activités de ce secteur qui génère un revenu important de la Ville de Pully et qui est soumis à d'importantes évolutions suite, notamment, à l'ouverture des marchés de l'électricité.

Le poste de coordinatrice des mamans de jour existait également déjà mais était assuré par notre coordinatrice de la petite enfance en ce qui concernait le recrutement et le suivi des mamans de jour ainsi que par une autre collaboratrice pour les questions administratives. Cette répartition ne sera plus possible dès 2007. En effet, notre coordinatrice va reprendre l'administration de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse créée en automne 2006. De plus, la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) oblige la création d'un poste à part entière pour gérer les mamans de jour. Cette personne devra par ailleurs avoir des compétences dans le domaine social selon un cahier des charges établi par le Canton. Il est important de savoir que si, contractuellement, cette nouvelle collaboratrice dépendra de Pully, la Fondation cantonale pour l'accueil de jour remboursera intégralement ce poste.

On remarque néanmoins que l'augmentation réelle en matière d'effectif est limitée à 1,3 postes. En effet, partout où des aménagements de pourcentage ou des non remplacements de poste ont pu être possibles, la Municipalité a œuvré dans le sens d'une rationalisation des effectifs. Ainsi, suite à des départs à la retraite, un poste à Parcs et promenades sera supprimé et le travail réorganisé. De même, aux archives, la collaboratrice fixe à mi-temps ne sera pas remplacée. L'accueil de stagiaires de la HEG en information documentaire ainsi que l'engagement d'une apprentie apporteront une aide ponctuelle à notre archiviste. Enfin, à l'administration générale, le choix a été fait de réorganiser le secrétariat et de remplacer un des postes actuels par deux compétences plus pointues, à savoir un juriste et un spécialiste en communication à temps partiel.



### Indexation et augmentations

Pour 2007, une indexation de 1% a été portée au budget après une estimation basée sur l'indice du coût à la consommation du mois de septembre. Cette année encore, le personnel ne rattrapera pas complètement le renchérissement, étant donné que nous avons sous indexé les deux dernières années. Des augmentations seront attribuées au mérite comme les années précédentes. Si des économies au niveau des coûts salariaux seront faites en remplaçant le personnel ancien par des collaborateurs plus jeunes, la motivation de ces derniers passe également par une reconnaissance des efforts fournis.

### Perspectives 2007

Pully a participé pour la deuxième fois à une étude, menée par la société CCT, qui traite de la rémunération dans les villes des cantons romands. Les résultats prouvent que nos salaires se situent dans la moyenne romande, compte tenu des spécificités cantonales. D'intéressantes comparaisons avec le privé tendent à démontrer que, si nous restons très attractifs dans certains secteurs peu qualifiés, la majorité des postes que nous offrons doivent désormais tenir compte, en matière de politique salariale, de la concurrence réelle du secteur privé. Le fait que nous n'ayons quasiment pas d'avantages annexes à proposer à nos collaborateurs tels que prime, participation ou prestations en nature, nous rend peu attrayants pour certaines catégories de profession.

C'est pourquoi nous devons de plus en plus donner l'image d'un employeur attractif en proposant de la formation continue (un élément de plus en plus demandé par nos collaborateurs) et des conditions de travail agréables et sécurisantes.

Nous avons également mis l'accent cette année sur la formation des jeunes en proposant trois nouvelles places d'apprentissage, ce qui nous mène à former 14 apprentis dans six professions différentes. Nous employons également trois « stagiaires en emploi » de la Haute Ecole de Gestion, une jeune fille préparant une maturité professionnelle commerciale ainsi que des stagiaires de l'ETML en informatique. Nous participons à des programmes d'emplois temporaires subventionnés mis en place par le Canton ainsi qu'à des stages de réinsertion proposés par l'AI. Enfin, un de nos apprentis provient du programme « Jeune Adulte en Difficulté » lancé par Lausanne-Région.

L'augmentation de la masse salariale est de CHF 444'650.00 pour le budget 2007 en comparaison avec le budget 2006. Nous avons néanmoins réussi à établir un projet qui, malgré l'indexation et les augmentations prévues, s'aligne sur la masse salariale comptabilisée dans les comptes 2005. C'est donc le maintien de la masse salariale à son niveau actuel qui est désormais l'objectif de la Municipalité. Par une exploitation la plus judicieuse possible des ressources humaines à sa disposition, elle met ainsi en place une organisation adéquate permettant d'accomplir de manière performante les différentes missions qui lui sont demandées.

### 2.1.2 Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2007 et le budget 2006 :**

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'594'750	5'249'250	345'500	6.58%
Amortissements	2'875'000	2'443'100	431'900	17.68%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	44'780'915	51'145'715	-6'364'800	-12.44%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>53'250'665</b>	<b>58'838'065</b>	<b>-5'587'400</b>	<b>-9.50%</b>

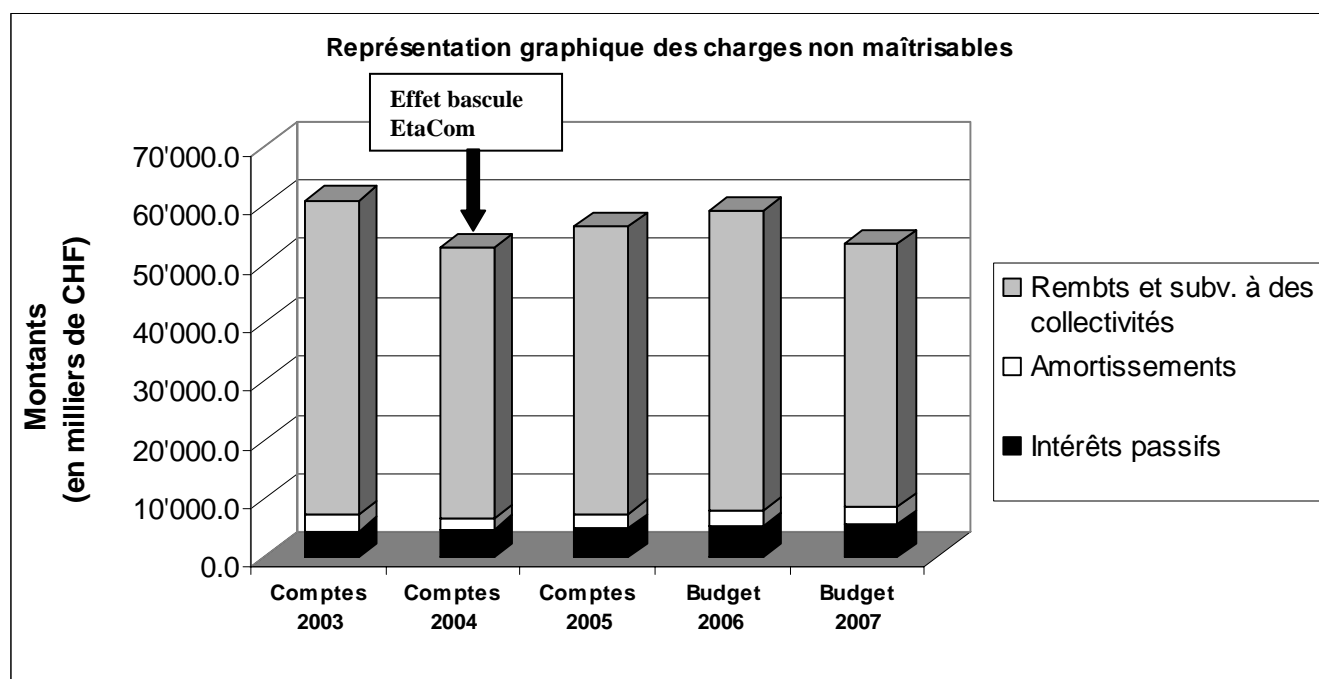
**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2007 et les comptes 2005 :**

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'594'750	4'938'175	656'575	13.30%
Amortissements	2'875'000	2'382'468	492'532	20.67%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	44'780'915	48'912'222	-4'131'307	-8.45%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES</b>	<b>53'250'665</b>	<b>56'232'865</b>	<b>-2'982'200</b>	<b>-5.30%</b>

**Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2007 et les comptes 2004 :**

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'594'750	4'708'018	886'732	18.83%
Amortissements	2'875'000	1'856'264	1'018'736	54.88%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	44'780'915	46'137'373	-1'356'458	-2.94%
<b>TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES</b>	<b>53'250'665</b>	<b>52'701'655</b>	<b>549'010</b>	<b>1.04%</b>

**Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :**



### 2.1.2.1 Intérêts passifs

Pour l'exercice 2007, la dette devrait augmenter de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANTS (EN MILLIERS DE CHF)
Total des revenus	117'776.4
Total des charges	-117'463.3
Excédent de revenus prévu	313.1
<b><i>Eléments non monétaires :</i></b>	
Imputations internes (charges)	7'058.8
Imputations internes (revenus)	-7'058.8
Amortissements comptables prévus (minimum légal)	2'356.5
Attributions fonds et fin. spéciaux	698.1
Prélèvement fonds et fin. spéciaux prévus	-1'583.9
<b>Cash-flow (capacité d'autofinancement)</b>	<b>1'783.8</b>
Investissements (selon plan des investissements)	-10'988.0
<b>Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)</b>	<b>-9'204.2</b>
<b>Augmentation probable de la dette</b>	<b>-9'204.2</b>
<b>Dette probable au 31 décembre 2007</b>	<b>-160'000.0</b>

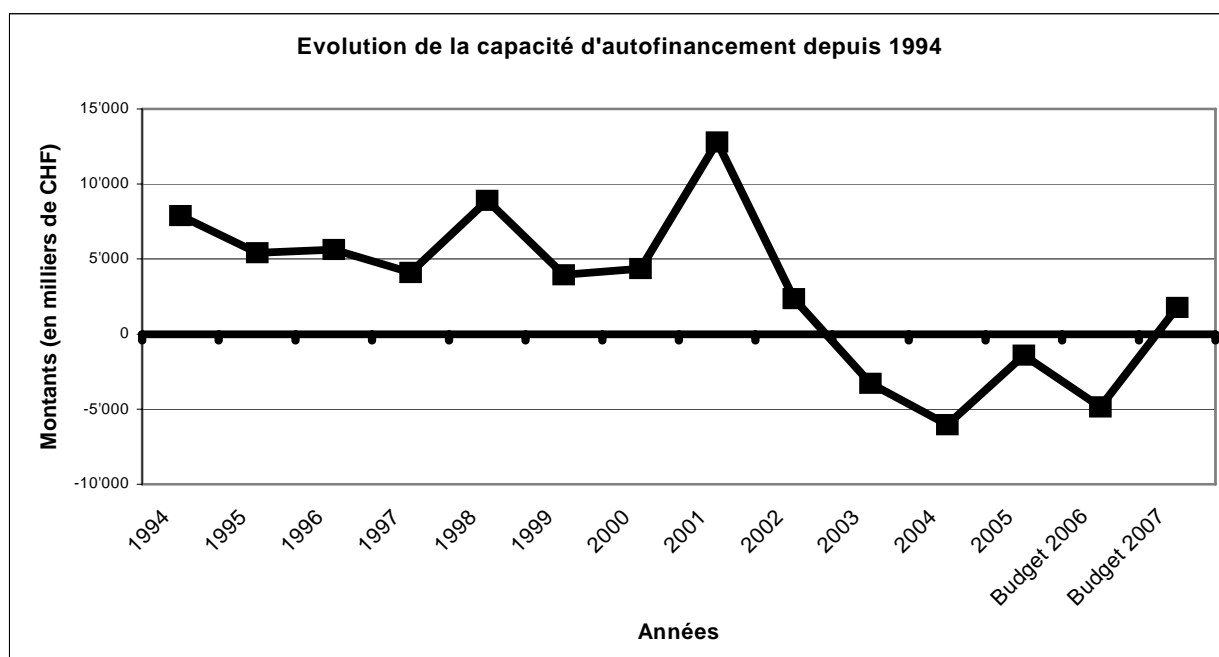
Par rapport au budget de l'année 2006, on peut constater une hausse significative de la charge d'intérêts, conséquence de l'accroissement de la dette communale. De plus, les taux d'intérêts ont plutôt une tendance à la hausse ce qui aura comme conséquence une augmentation significative du niveau des intérêts passifs.

***Echéancier des emprunts contractés :***

Années d'échéance	Montants échus (en CHF)	Taux d'intérêt moyen (en %)
2008	19'000'000	3.6%
2009	Néant	Néant
2010	18'400'000	3.9%
2011	18'000'000	3.0%
2012	27'000'000	4.1%
2013	14'000'000	3.0%
2014	20'000'000	2.9%
2015	15'000'000	3.1%
2016	10'000'000	3.2%
<b>Total</b>	<b>141'400'000</b>	<b>3.4%</b>

De plus, une réflexion globale sera menée au niveau de la politique d'emprunt de la Commune. En effet, jusqu'à présent, la Ville de Pully privilégiait des emprunts à taux fixes sur de longues durées. A l'avenir, il serait plus adapté d'équilibrer quelque peu le portefeuille d'emprunts afin que ce dernier contienne une part de crédits à court terme. Le principal avantage est d'obtenir plus de flexibilité et de marge de manœuvre pour notre Commune en matière de remboursement d'emprunts.

***Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2007 :***



On peut dès lors constater que, durant les années 2003 à 2005, la Ville de Pully a généré systématiquement de l'autofinancement négatif. Ceci signifie que notre Commune a dû avoir recours à l'emprunt pour financer une partie de son fonctionnement courant en plus des investissements.

Pour les comptes 2006 on s'attend à une marge d'autofinancement toujours négative.

Enfin, le budget 2007 renoue avec une marge d'autofinancement légèrement positive. Ceci signifie que depuis 2007, si la tendance se confirme, nous n'aurons recours à l'emprunt que pour financer une partie de nos investissements. Le total des revenus sera à même d'assurer les coûts du fonctionnement courant.

Sur le marché, les taux d'intérêts sont actuellement à la hausse. Cette situation péjorera le coût des emprunts futurs. Dès lors, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir réussi à enrayer cette spirale infernale par la réalisation d'une marge d'autofinancement enfin positive.

### **2.1.2.2 Amortissements**

Les amortissements sont en hausse de 17.7% par rapport au budget 2006. Plusieurs chantiers sont terminés et doivent être amortis. Nous rappelons que tous les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2005, on constate une augmentation de près de CHF 492'500.00. Celle-ci fait suite à la fin de différents chantiers :

- rénovation du Collège de Mallieu et de ses abords (préavis n° 12-02);
- construction du Collège des Alpes et aménagement du quartier (préavis n° 14-99, 11-00, 28-00, 27-01);
- déviation du Liaudoz / passage inférieur CFF-Perraudettaz / carrefour (préavis n° 17-97, 14-01);
- Ch. Jean Pavillard, tronçon Nord – Réfection de la chaussée, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles (préavis n° 06-02);
- Av. de la Rosiaz, ch. du Riolet, ch. des Ramiers – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée (préavis n° 07-03);
- Ch. des Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée (préavis n° 04-04);
- Ch. du Coteau et Ch. de la Joliette – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection des chaussées et trottoirs (préavis n° 17-04);
- Ch. de Volson – Remplacement des conduites industrielles et renforcement partiel de la chaussée (préavis n° 22-04);

- Centre sportif de Rochettaz – Remplacement du gazon synthétique du terrain B de football (préavis n° 02-06);
- Rénovation partielle de la Maison Pulliérane et de ses communs (préavis n° 23-02);
- Stations de relevage – Réhabilitation des vis d’Archimède (préavis n° 24-04).

### 2.1.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Beaucoup d’incertitudes ont prévalu quant à l’évaluation de ce type de charges lors de l’établissement du budget 2007. En effet, l’année 2006 a marqué l’entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière, dont nous ne connaissons pas encore les conséquences réelles.

Les données concernant une baisse importante du coût de la péréquation directe horizontale et de la facture sociale de CHF 7,8 mios nous ont été transmises par le Canton. Nous attirons votre attention sur le fait que l’année 2005, qui a servi de référence au calcul, est restée relativement faible par rapport au niveau des rentrées fiscales. Nous ne pouvons donc que recommander une extrême prudence concernant les effets probables d’une mise à jour sur les années suivantes, et ce à la hausse. De plus, les montants qui nous ont été communiqués par le Canton sont encore provisoires.

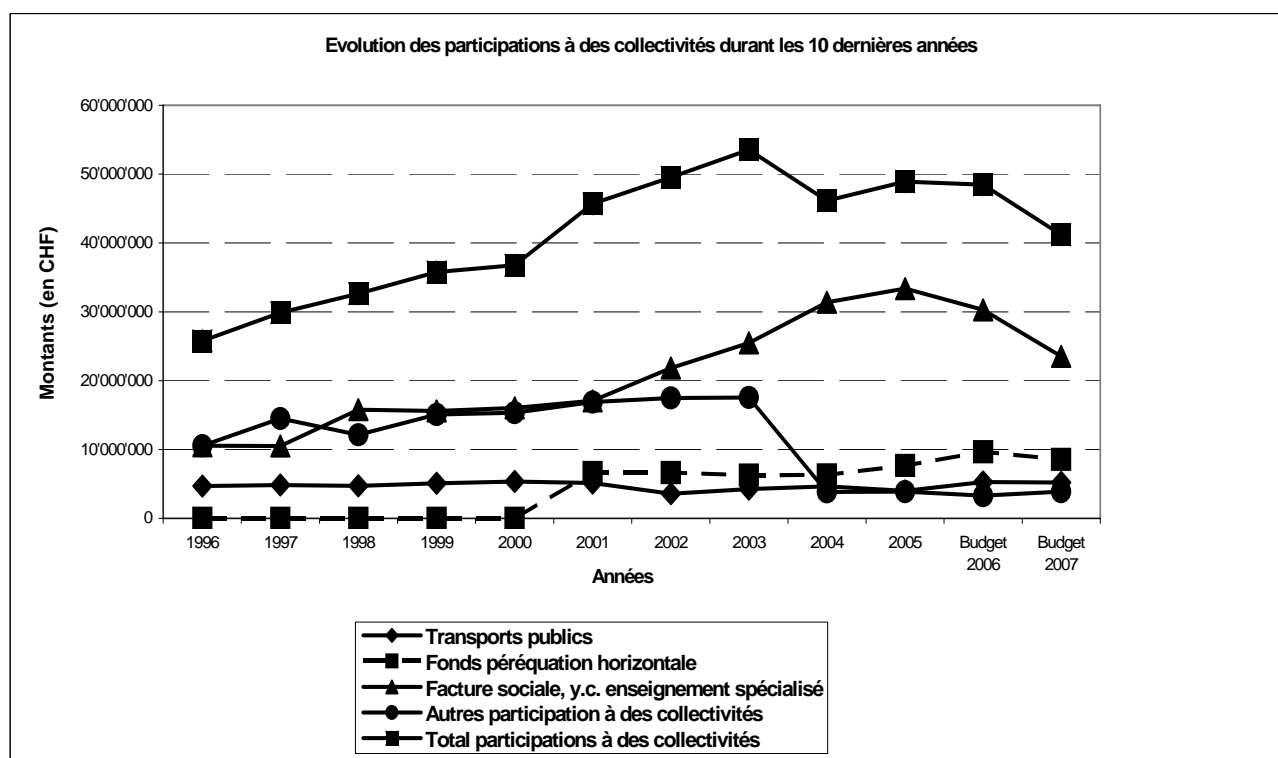
### Evolution de la péréquation directe horizontale Budget 2007 - Budget 2006

Libellé	Budget 2007 (en milliers de CHF)	Budget 2006 (en milliers de CHF)	Différence (en milliers de CHF)	Différence (en %)
Péréquation	12'160'787.0	12'330'370.0	-169'583.0	-1.4%
Retour sur péréquation	-2'250'811.0	-1'554'359.0	-696'452.0	44.8%
Remboursement thématiques	-1'344'079.0	-1'130'790.0	-213'289.0	18.9%
<b>Résultat</b>	<b>8'565'897.0</b>	<b>9'645'221.0</b>	<b>-1'079'324.0</b>	<b>-11.2%</b>

### Evolution de la facture sociale Budget 2007 - Budget 2006

Libellé	Budget 2007 (en milliers de CHF)	Budget 2006 (en milliers de CHF)	Différence (en milliers de CHF)	Différence (en %)
facture sociale sécurité sociale	21'860'533.0	28'074'240.0	-6'213'707.0	-22.1%
facture sociale enseignement spécialisé	1'685'745.0	2'210'305.0	-524'560.0	-23.7%
<b>Total</b>	<b>23'546'278.0</b>	<b>30'284'545.0</b>	<b>-6'738'267.0</b>	<b>-22.2%</b>

*Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :*



Pour les remboursements, participations et subventions à des collectivités inclus dans le budget 2007, on peut constater une baisse de CHF 4.0 mios par rapport aux comptes 2005 et également une baisse de CHF 6.0 mios par rapport au budget 2006.

La baisse provient pour l'essentiel de la péréquation directe horizontale et de la facture sociale; par contre de nouvelles taxes viennent diminuer cette baisse, soit la nouvelle contribution pour la Fondation cantonale de l'accueil de jour des enfants de CHF 82'500.00, les certificats d'énergie renouvelable, la taxe fédérale pour la promotion de l'énergie renouvelable pour CHF 67'800.00, ainsi qu'une augmentation du coût du traitement des déchets et du fonctionnement de la STEP.



### **2.1.2.3.1 Facture sociale**

Globalement, la part des communes à la facture sociale pour l'année 2007 augmente de 6% par rapport au budget de l'année 2006.

De plus, les acomptes demandés à l'ensemble des communes vaudoises ont déjà augmenté de 9% entre les années 2005 et 2006.

Les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2007 se composent, comme pour 2006, des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires et hébergement (CHF 8.3 mios)
- b) Assurance maladie (CHF 3.0 mios)
- c) Aides, subventions et autres régimes sociaux (CHF 9.1 mios)
- d) Protection de la jeunesse (CHF 1.3 mios)
- e) COFOP – Transition formation (CHF 0.1 mio)
- f) Enseignement spécialisé (CHF 1.7 mios)

#### **a) Prestations complémentaires et hébergement**

Ce régime augmente de 7.1%. L'effet du vieillissement démographique explique tout d'abord une évolution naturelle du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, la construction prévue de 14 EMS pour répondre à la demande (460 lits supplémentaires). Enfin, un élément explicatif réside dans la prise en charge des prestations complémentaires de mineurs suivis par le Service de protection de la jeunesse (dépense supprimée du budget du SPJ).

#### **b) Assurance maladie**

Ce régime accuse une progression de 10.9% par rapport au budget de l'année 2006. Cette augmentation répercute l'évolution de l'enveloppe au niveau fédéral qui tient compte de la modification de la LAMal visant à prendre en charge au minimum 50% de la prime d'assurance maladie des subsidiés enfants et jeunes adultes en formation. L'application des nouvelles dispositions en matière de contentieux – art. 90 OAMAL - raccourcit les procédures de poursuites et place plus d'assurés en situation difficile. Tout porte à croire que la prise en charge de ce contentieux continuera de croître à l'avenir.

#### **c) Aides, subventions et autres régimes sociaux**

Ce régime accuse une progression de près de 4.6% par rapport au budget de l'année 2006. Relevons tout d'abord l'ajustement budgétaire entre 2006 et 2007 des prestations du revenu d'insertion (RI). En effet, le budget 2006 prévoyait 9'950 dossiers alors que le budget 2007 est basé sur une moyenne de 10'100 dossiers. La croissance des dossiers peut être partiellement compensée par la diminution du nombre d'indemnités de chômage (passage de 520 jours à 400 jours).

Par ailleurs, il faut relever l'impact à la hausse des budgets des CSR, lesquels subissent également le rattrapage de l'effet de croissance des dossiers.

Les remboursements de l'assurance invalidité ont diminué de 17% entre 2005 et 2006 ce qui influence à la hausse les dépenses nettes. Enfin, l'élargissement de l'offre de mesures d'insertion sociale, notamment un programme de formation et

d'accompagnement des jeunes adultes en difficulté ont contribué à la progression de ce régime.

Cette augmentation provient également de l'intégration au budget 2007 de deux crédits supplémentaires. Ils ont été demandés en 2006, pour faire face principalement à l'accroissement des montants versés, pour l'aide et les soins médicaux d'urgence, pour les personnes faisant l'objet d'une décision de non entrée en matière (NEM).

En revanche, le coût du planning familial ayant été inclus dans la facture sociale 2007, les communes ne recevront dès lors plus de demande de participation financière de la part de PROFA.

**d) Protection de la jeunesse**

Ce régime diminue de 2.6%. Cette variation est liée à la prise en compte par la Caisse cantonale de compensation AVS des prestations complémentaires en faveur des mineurs placés en institutions spécialisées et au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI. A relever également une légère augmentation de l'aide de la Confédération en faveur des mineurs requérants d'asile suivis par le SPJ.

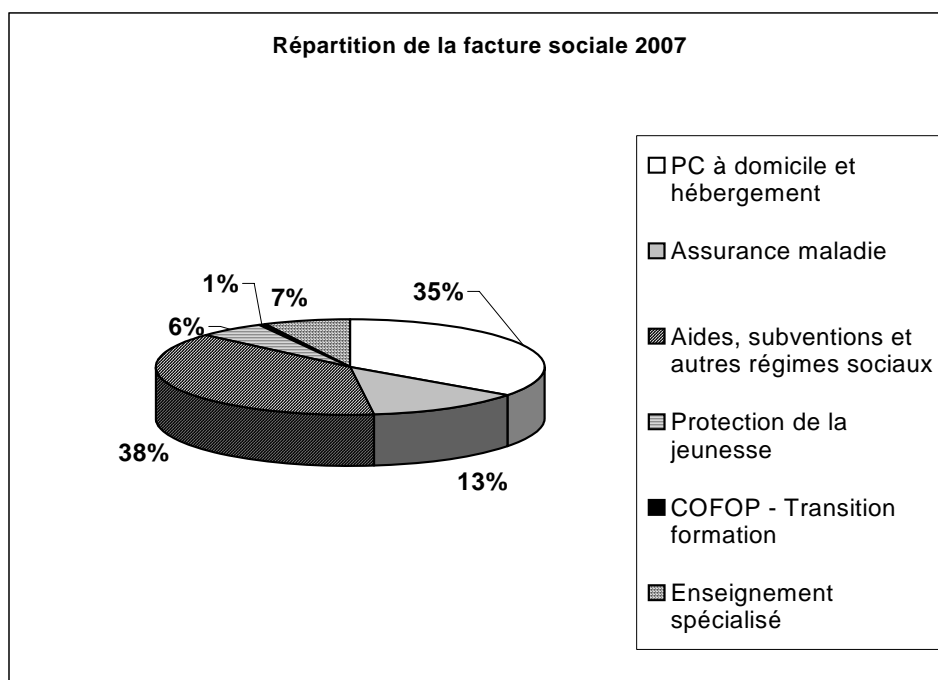
**e) COFOP – Transition formation**

Ce régime augmente de 3.4%. Ce phénomène s'explique par l'acquisition d'une nouvelle machine dans la formation des jeunes.

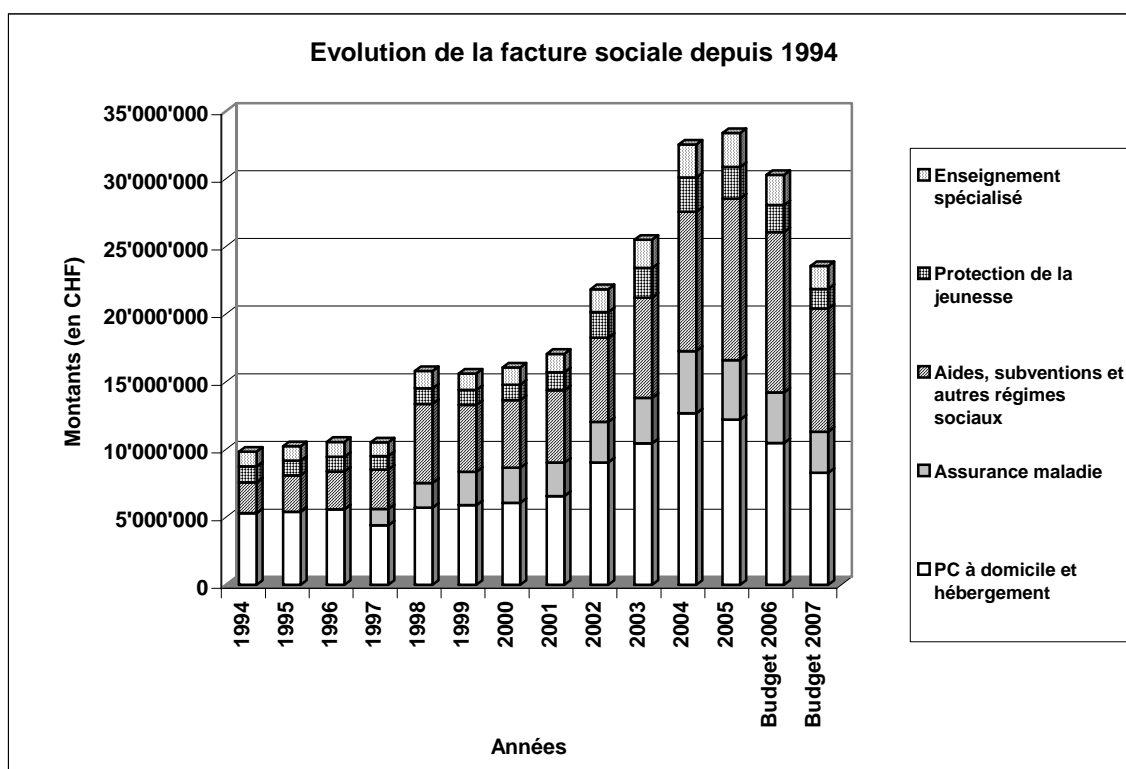
**f) Enseignement spécialisé**

Nous constatons une variation à la hausse de 4%, conséquence de l'ouverture d'une nouvelle unité d'accueil pour enfants sévèrement handicapés et de l'augmentation des prestations individuelles accordées à des élèves en situation de handicap dans le but de permettre leur maintien dans l'école régulière.

**Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :**



**Graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 1994 :**



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 23.5 mios pour le budget 2007, soit une augmentation de CHF 13.7 mios (+ 140%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 33 points d'impôts
- 2005 36 points d'impôts
- 2006 (budget) 30 points d'impôts
- 2007 (budget) 24 points d'impôts

Depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a plus que doublé. Toutefois, en 2007, on constate un net recul et son coût représente environ le 33% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés.

### 2.1.2.3.2 Péréquation directe horizontale

Cette péréquation a pour but la réduction des inégalités financières entre les communes et les contribuables découlant des différences de capacités contributives. Elle est directe, car les montants perçus et redistribués ne sont pas liés à des tâches déterminées, et horizontale, car les échanges ont lieu exclusivement entre les communes.

Le fonds de péréquation est alimenté par toutes les communes vaudoises à raison de l'équivalent de 13 points d'impôts, et le tout est redistribué aux communes en fonction de la classification de chacune d'elles.

Veillez trouver ci-dessous le détail de la péréquation directe horizontale qui a été portée dans le budget 2007 :

▪ alimentation du fonds (13 points d'impôts) (comptabilisation : compte 220.3520)	CHF 12'160'787.00
▪ retour péréquation directe (comptabilisation : compte 220.4527)	CHF ( 2'250'811.00)
▪ Prise en charge plafond dépenses thématiques (comptabilisation : compte 220.4527)	<u>CHF ( 1'344'079.00)</u>
<b>Total net péréquation directe horizontale</b>	<b><u>CHF 8'565'897.00</u></b>

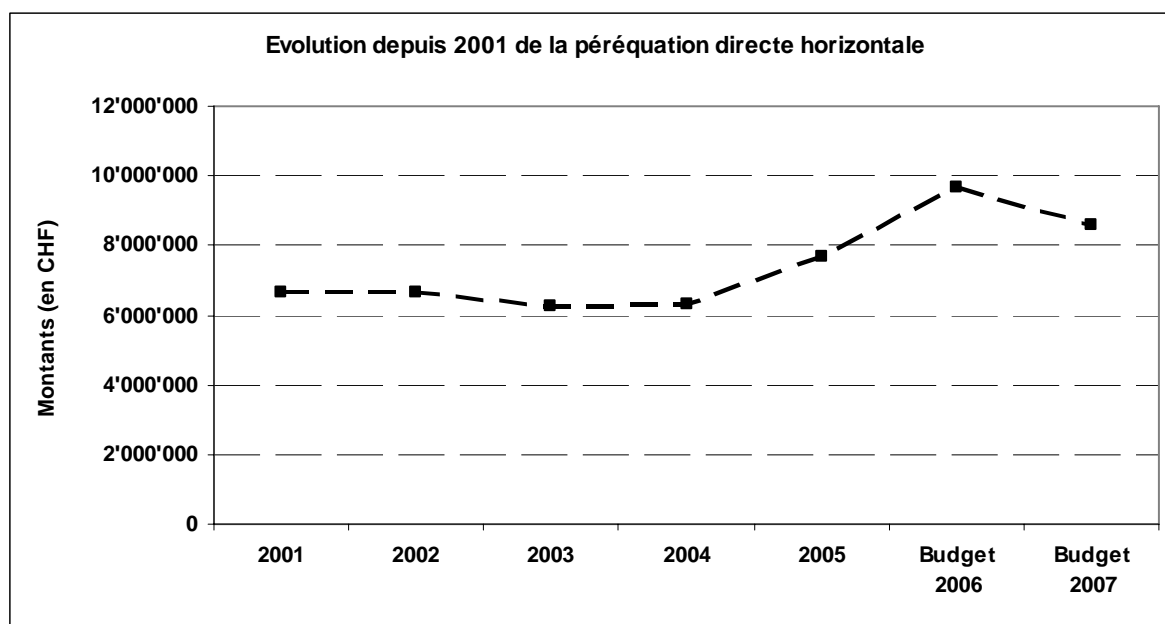
En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

• 2001	7.7 points d'impôts
• 2002	7.5 points d'impôts
• 2003	6.8 points d'impôts
• 2004	6.6 points d'impôts
• 2005	8.2 points d'impôts
• 2006 (budget)	9.7 points d'impôts
• 2007 (budget)	8.7 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 8.6 mios pour le budget 2007, soit une augmentation de CHF 2.0 mios (+ 30%).

En revanche, on constate que la charge nette relative à la péréquation directe horizontale diminue d'environ CHF 1.0 mio entre le budget 2006 et le budget 2007.

**Graphique montrant l'évolution de la péréquation directe horizontale depuis 2001 :**



**2.1.2.3.3 Transports publics**

Les déficits des transports régionaux sont subventionnés à raison de 70% par le Canton. Le solde, soit le 30% des déficits des sociétés de transports régionaux sont à la charge des communes concernées.

Veillez trouver ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2007 :

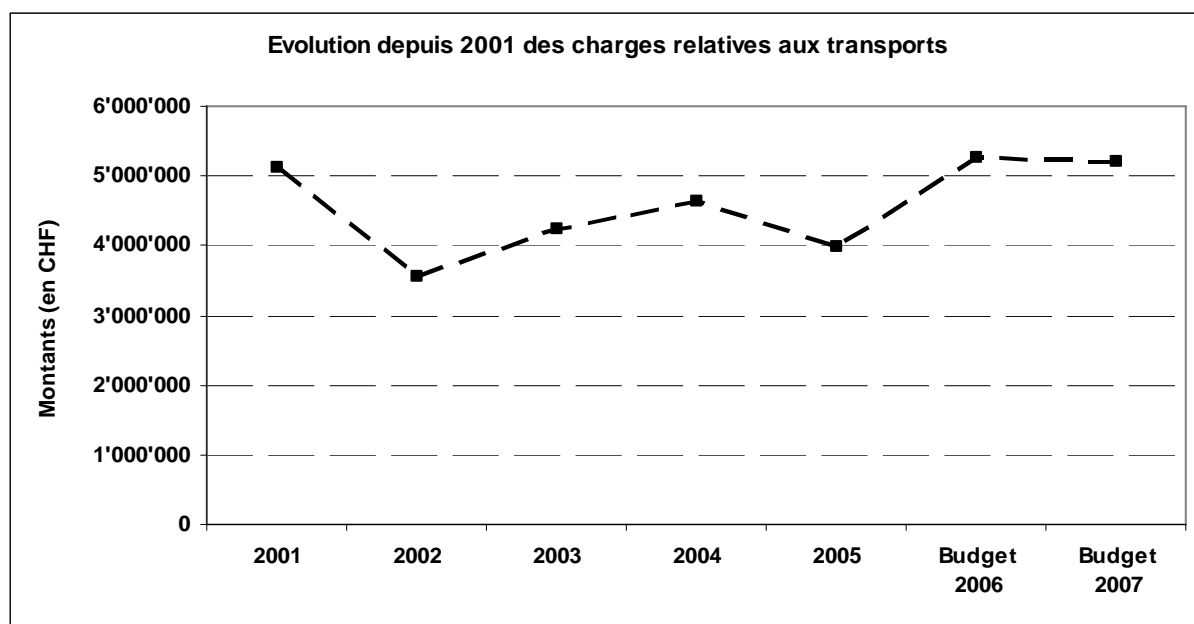
- TL, estimation du déficit général CHF 4'050'000.00
- Lignes régionales : bassin N° 5 Lausanne-Echallens-Oron CHF 1'150'000.00

**Montant porté au budget 2007 CHF 5'200'000.00**

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

- 2001 5.9 points d'impôts
- 2002 4.0 points d'impôts
- 2003 4.6 points d'impôts
- 2004 4.9 points d'impôts
- 2005 4.3 points d'impôts
- 2006 (budget) 5.3 points d'impôts
- 2007 (budget) 5.3 points d'impôts

**Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :**



**2.1.2.3.4 Reports de charges cantonales - Conclusion**

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

- 2001 33.6 points d'impôts
- 2002 35.5 points d'impôts
- 2003 58.1 points d'impôts
- 2004 48.6 points d'impôts
- 2005 52.3 points d'impôts
- 2006 (budget) 48.7 points d'impôts
- 2007 (budget) 41.8 points d'impôts

Ainsi, on constate que depuis l'année 2001, la masse fiscale utilisée pour le financement des reports de charges cantonales n'a cessé d'augmenter. En effet, depuis 2001, l'augmentation se monte à l'équivalent d'environ 8.2 points d'impôts.

**2.1.2.4 Charges internes**

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

#### 2.1.2.4.1 Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, les charges relatives aux imputations internes sont entièrement compensées par des revenus relatifs à des imputations internes.

#### 2.1.2.4.2 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont également aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2007 et le budget 2006 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'058'800	6'735'650	323'150	4.80%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	698'133	1'523'033	-824'900	-54.16%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>7'756'933</b>	<b>8'258'683</b>	<b>-501'750</b>	<b>-6.08%</b>

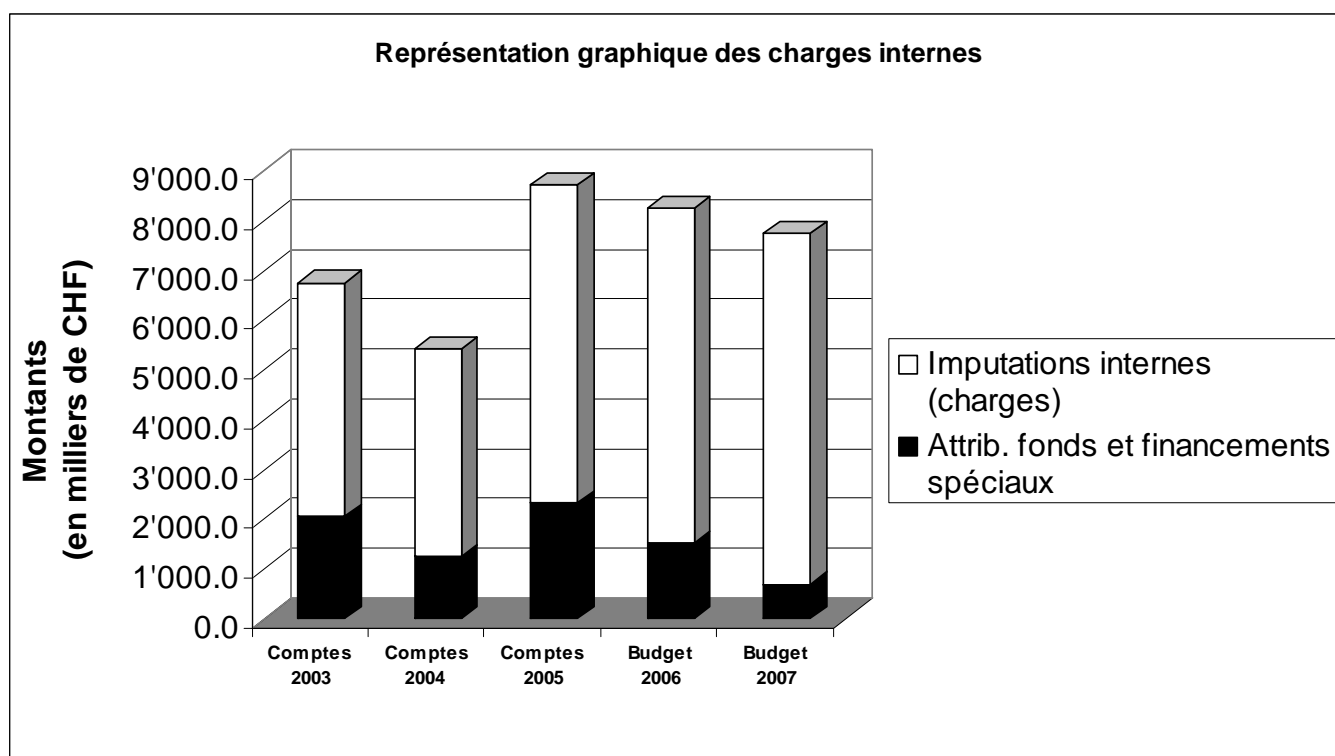
*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2007 et les comptes 2005 :*

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'058'800	6'399'569	659'231	10.30%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	698'133	2'331'996	-1'633'863	-70.06%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>7'756'933</b>	<b>8'731'565</b>	<b>-974'632</b>	<b>-11.16%</b>

*Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2007 et les comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'058'800	4'171'833	2'886'967	69.20%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	698'133	1'246'115	-547'982	-43.98%
<b>TOTAL DES CHARGES INTERNES</b>	<b>7'756'933</b>	<b>5'417'948</b>	<b>2'338'985</b>	<b>43.17%</b>

*Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :*



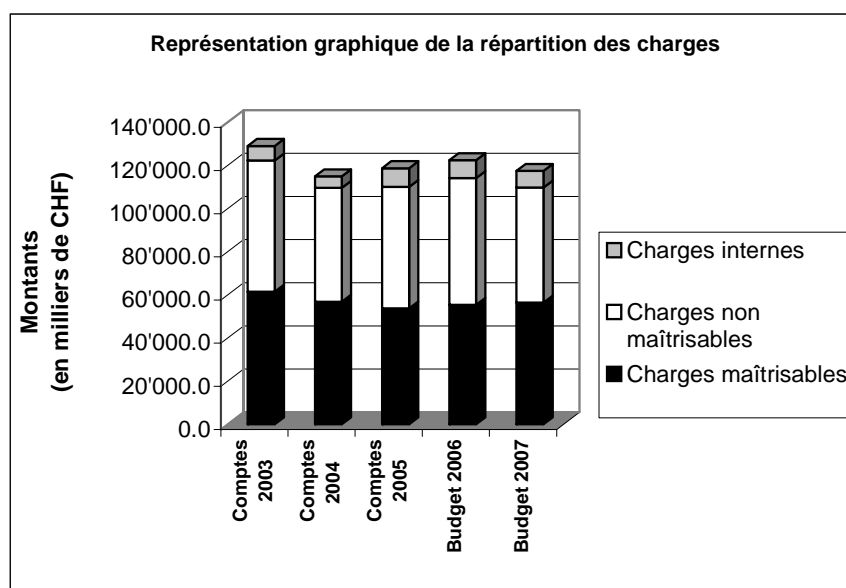


### 2.1.2.5 Analyse des charges - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2007, au budget 2006, aux comptes 2005 ainsi qu'aux comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Autorités et personnel	28'786'865	28'184'725	28'517'333	30'305'063
Biens, services et marchandises	23'075'675	22'387'685	20'938'870	22'269'589
Aides et subventions	4'593'200	4'747'000	4'283'979	4'264'277
<b>Sous-total charges maîtrisables</b>	<b>56'455'740</b>	<b>55'319'410</b>	<b>53'740'182</b>	<b>56'838'929</b>
Intérêts passifs	5'594'750	5'249'250	4'938'175	4'708'018
Amortissements	2'875'000	2'443'100	2'382'468	1'856'264
Rembts et subv. à des collectivités	44'780'915	51'145'715	48'912'222	46'137'373
<b>Sous-total charges non maîtrisables</b>	<b>53'250'665</b>	<b>58'838'065</b>	<b>56'232'865</b>	<b>52'701'655</b>
Attrib. fonds et financements spéciaux	698'133	1'523'033	2'331'996	1'246'115
Imputations internes (charges)	7'058'800	6'735'650	6'399'569	4'171'833
<b>Sous-total charges internes</b>	<b>7'756'933</b>	<b>8'258'683</b>	<b>8'731'565</b>	<b>5'417'948</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>117'463'338</b>	<b>122'416'158</b>	<b>118'704'612</b>	<b>114'958'532</b>

*Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :*



## 2.2 Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en 3 catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

### 2.2.1 Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôt sur les chiens et taxes diverses
- Part aux impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. En effet, nous n'avons pas encore en notre possession une année qui puisse être considérée comme une année « référence » sur laquelle nos prévisions pourraient s'appuyer.

L'année prise en considération pour notre estimation est l'année 2005. Nous avons appliqué un taux de progression de 2% entre 2005 et 2006 et également 2% entre les années 2006 et 2007. D'autre part, le taux a été adapté à 73% et l'impôt foncier passe de CHF 0.70 à CHF 1.00.

Le taux de progression de 2% est composé des éléments suivants :

➤ Augmentation de la population	0.5%
➤ Augmentation des revenus et fortunes	<u>1.5%</u>
<b>Taux de progression utilisé</b>	<b><u>2.0%</u></b>

Ainsi, globalement, nos recettes fiscales sont supérieures au budget 2006 d'environ CHF 1.2 mios, soit une augmentation de 1.5% et supérieures aux comptes 2005 de CHF 7.8 mios, soit une augmentation de 11%. Il est important de préciser que les revenus fiscaux ont été calculés sur la base d'un taux d'imposition de 73 et d'un impôt foncier à CHF 1.00 pour mille francs d'estimation fiscale, engendrant ainsi des revenus supplémentaires estimés à CHF 4.3 mios.

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2007 et le budget 2006 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	<b>78'072'300</b>	76'256'800	1'815'500	2.38%
Part à des recettes cantonales sans affectation	<b>1'150'000</b>	1'800'000	-650'000	-36.11%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>79'222'300</b>	<b>78'056'800</b>	<b>1'165'500</b>	<b>1.49%</b>

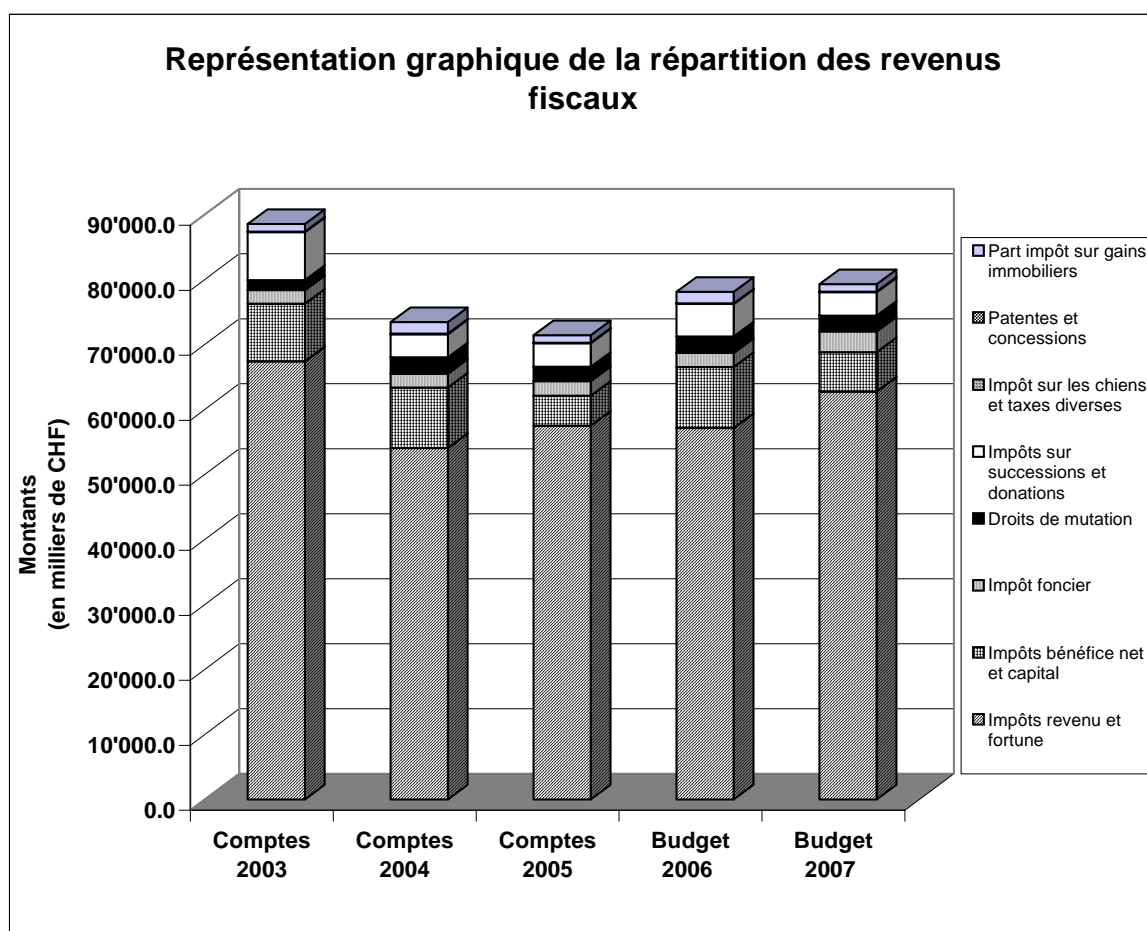
*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2007 et les comptes 2005 :*

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	<b>78'072'300</b>	70'240'173	7'832'127	11.15%
Part à des recettes cantonales sans affectation	<b>1'150'000</b>	1'139'202	10'798	0.95%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>79'222'300</b>	<b>71'379'375</b>	<b>7'842'925</b>	<b>10.99%</b>

*Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2007 et les comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	<b>78'072'300</b>	71'616'125	6'456'175	9.01%
Part à des recettes cantonales sans affectation	<b>1'150'000</b>	1'778'304	-628'304	-35.33%
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX</b>	<b>79'222'300</b>	<b>73'394'429</b>	<b>5'827'871</b>	<b>7.94%</b>

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :*



NB : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85

### 2.2.2 Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Patentes et concessions
- Revenus relatifs au patrimoine
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions.

*Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2007 et le budget 2006 :*

<b>Intitulé</b>	<b>Budget 2007</b>	<b>Budget 2006</b>	<b>Ecart</b>	<b>Ecart (en %)</b>
Patentes et concessions	<b>14'000</b>	15'000	-1'000	-6.67%
Revenus du patrimoine	<b>4'892'443</b>	4'493'953	398'490	8.87%
Taxes, émoluments, produit des ventes	<b>18'623'790</b>	19'633'900	-1'010'110	-5.14%
Part. et rebts de collectivités publiques	<b>6'231'387</b>	4'850'849	1'380'538	28.46%
Autres participations et subventions	<b>149'800</b>	121'800	28'000	22.99%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>29'911'420</b>	<b>29'115'202</b>	<b>795'918</b>	<b>2.73%</b>

*Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2007 et les comptes 2005 :*

<b>Intitulé</b>	<b>Budget 2007</b>	<b>Comptes 2005</b>	<b>Ecart</b>	<b>Ecart (en %)</b>
Patentes et concessions	<b>14'000</b>	14'260	-260	-1.82%
Revenus du patrimoine	<b>4'892'443</b>	5'170'258	-277'815	-5.37%
Taxes, émoluments, produit des ventes	<b>18'623'790</b>	20'597'658	-1'973'868	-9.58%
Part. et rebts de collectivités publiques	<b>6'231'387</b>	2'710'587	3'520'800	129.89%
Autres participations et subventions	<b>149'800</b>	6'761'734	-6'611'934	-97.78%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>29'911'420</b>	<b>35'254'497</b>	<b>-5'343'077</b>	<b>-15.15%</b>

**Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2007 et les comptes 2004 :**

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2004	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	14'000	14'162	-162	-1.14%
Revenus du patrimoine	4'892'443	3'647'024	1'245'419	34.15%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'623'790	21'146'630	-2'522'840	-11.93%
Part. et rembs de collectivités publiques	6'231'387	3'819'339	2'412'048	63.15%
Autres participations et subventions	149'800	127'949	21'851	17.08%
<b>TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX</b>	<b>29'911'420</b>	<b>28'755'104</b>	<b>1'156'316</b>	<b>4.02%</b>

Globalement, les revenus non fiscaux sont en augmentation d'environ 2.7% par rapport au budget 2006.

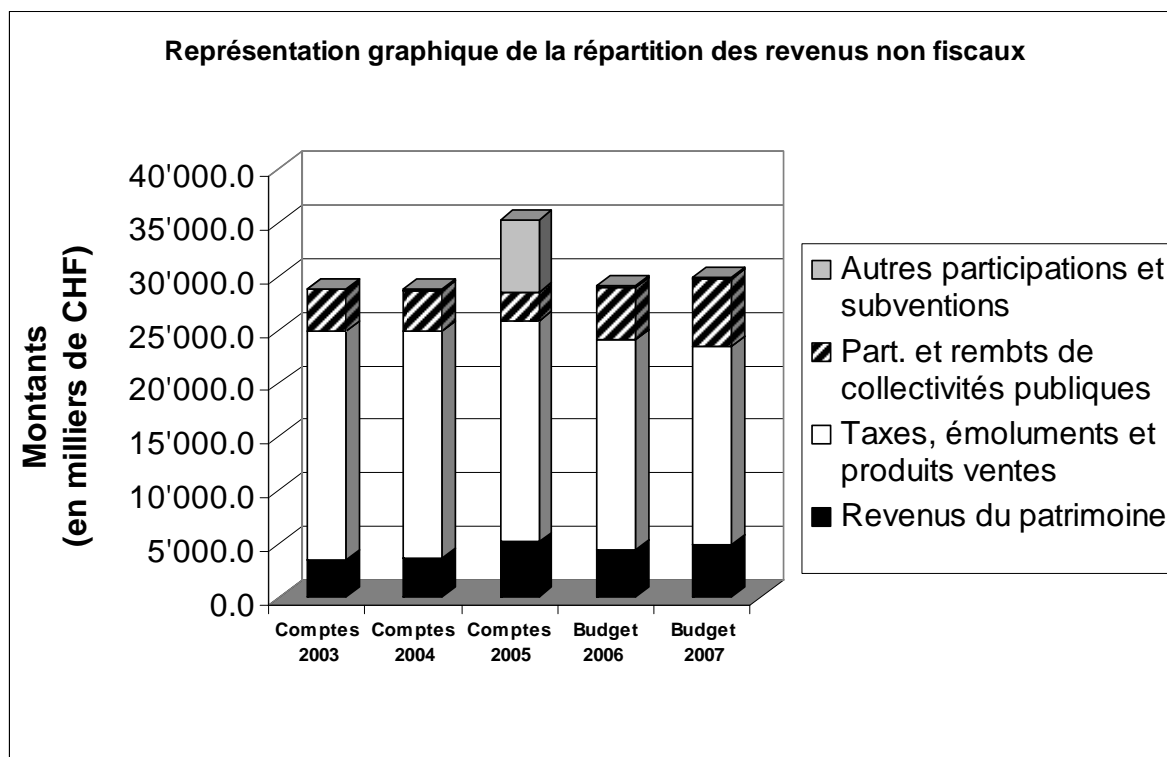
Par contre, nous notons une nette diminution de ce type de revenus par rapport aux comptes 2005. Cette forte variation s'explique par la prise en compte de la succession Kainer dans le cadre du bouclage des comptes 2005.

Les revenus du patrimoine (groupe 42) sont en hausse de plus de CHF 398'000.00 par rapport au budget 2006. Ceci s'explique par la redevance d'utilisation du domaine public de CHF 350'000.00 (droit d'utilisation du sol de 0.7 centimes par kWh) et à l'adaptation des intérêts de retard sur la perception des impôts selon les comptes 2005.

Par rapport aux comptes 2005, on constate toutefois une diminution de CHF 278'000.00. Ceci est dû à l'introduction, dès 2007 seulement, de la redevance mentionnée ci-dessus et au fait que dans le revenu des intérêts et des dividendes des placements figurait encore, en 2005, le rendement des actions CVE en totalité.

Les taxes, émoluments et produit des ventes (groupe 43) sont en diminution d'environ CHF 1.0 mio par rapport au budget 2006, soit une baisse de 5.1%.

*Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :*



NB : Les autres participations et subventions en 2005 concernent la succession Kainer

### 2.2.3 Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

*Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2007 et le budget 2006 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	7'058'800	6'735'650	323'150	4.80%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'583'890	1'210'178	373'712	30.88%
<b>TOTAL DES REVENUS INTERNES</b>	<b>8'642'690</b>	<b>7'945'828</b>	<b>696'862</b>	<b>8.77%</b>

La forte progression des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux est due essentiellement à trois facteurs différents :

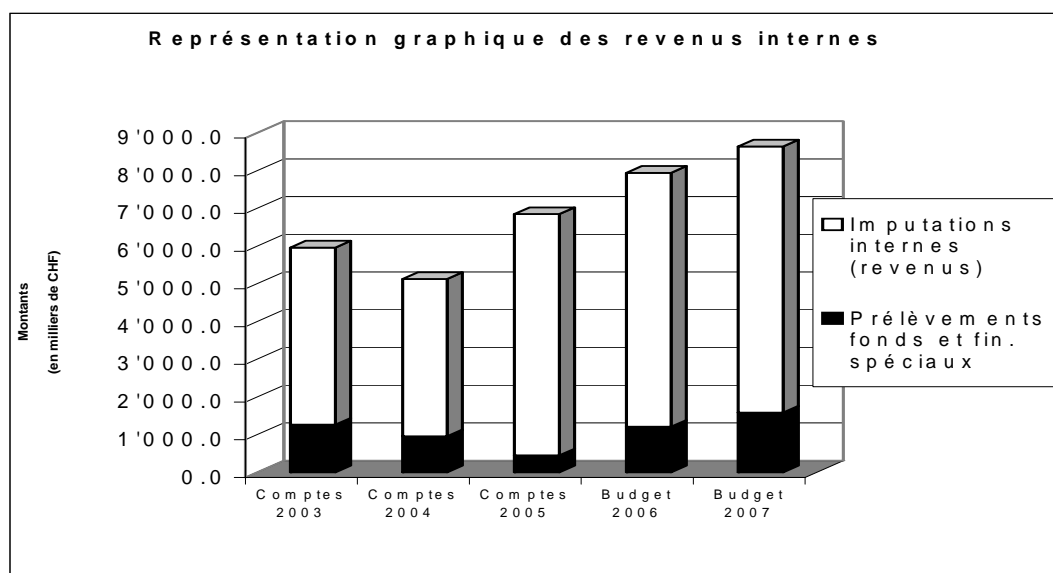
- aux déficits prévus pour les réseaux d'eau et d'égouts qui devront être compensés par un prélèvement sur les réserves respectives;
- au renouvellement de matériel informatique dont le financement sera assuré par un prélèvement sur le fonds de renouvellement de l'informatique;
- au remplacement d'un véhicule de parcs et promenades dont le financement sera assuré par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules.

**Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2007 et les comptes 2005 :**

Intitulé	Budget 2007	Comptes 2005	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	<b>7'058'800</b>	6'399'569	659'231	10.30%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	<b>1'583'890</b>	448'802	1'135'088	252.92%
<b>TOTAL DES REVENUS INTERNES</b>	<b>8'642'690</b>	<b>6'848'371</b>	<b>1'794'319</b>	<b>26.20%</b>

L'augmentation des imputations internes est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

**Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :**



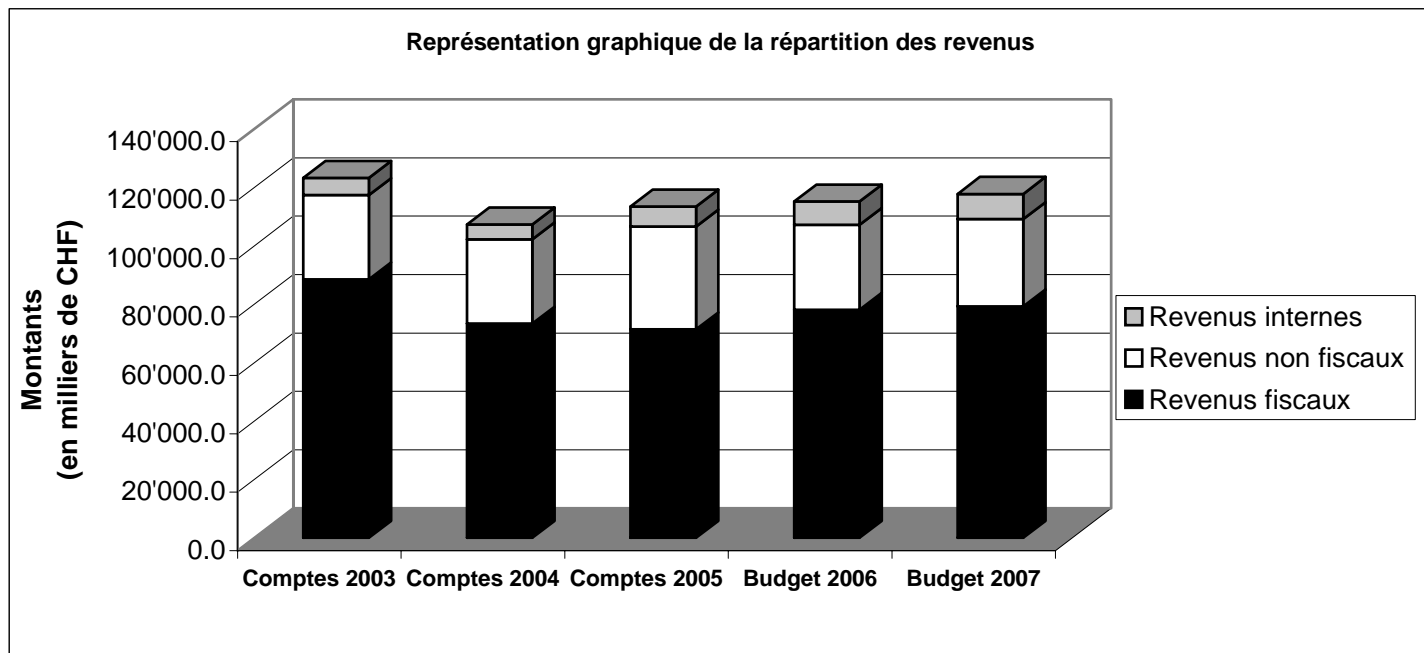


## 2.2.4 Analyse des revenus - Récapitulation

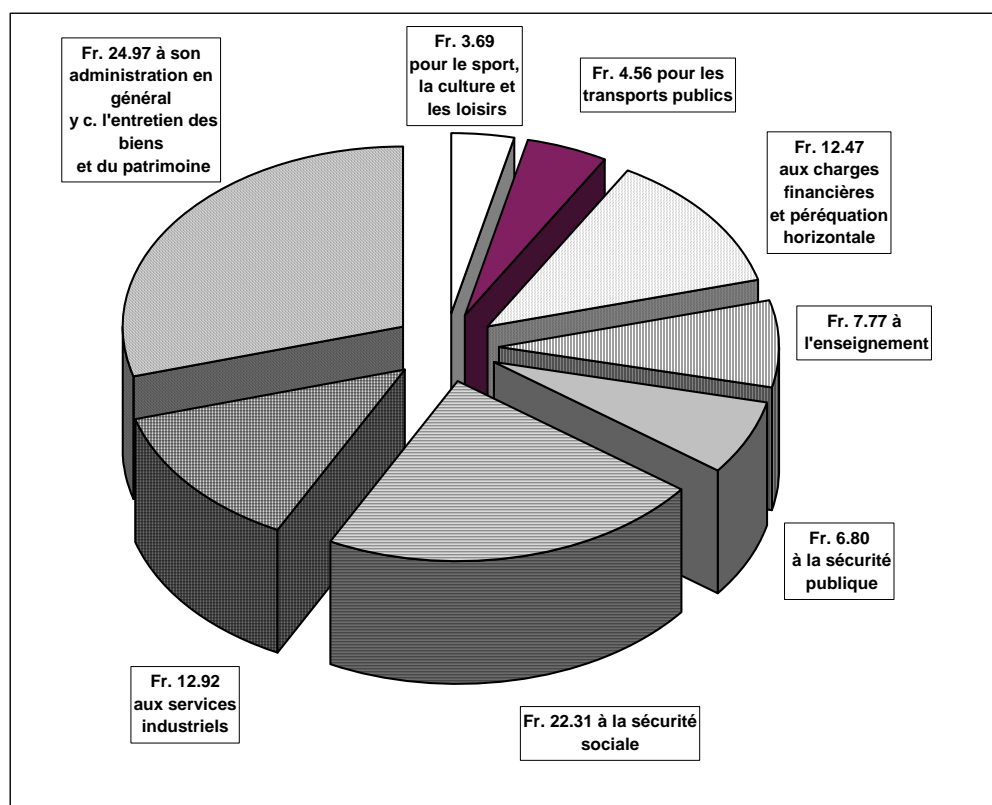
*Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2007, au budget 2006, aux comptes 2005 ainsi qu'aux comptes 2004 :*

Intitulé	Budget 2007	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Impôts sur le revenu et la fortune	<b>62'730'000</b>	57'120'000	57'494'050	54'050'270
Impôts sur le bénéfice net et le capital	<b>6'075'000</b>	9'375'000	4'612'743	9'295'286
Impôt foncier	<b>3'200'000</b>	2'200'000	2'218'565	2'149'513
Droits de mutation	<b>2'400'000</b>	2'500'000	2'205'207	2'512'002
Impôts sur successions et donations	<b>3'600'000</b>	5'000'000	3'637'137	3'546'466
Impôt sur les chiens et taxes diverses	<b>67'300</b>	61'800	72'471	62'588
Part impôts sur les gains immobiliers	<b>1'150'000</b>	1'800'000	1'139'202	1'778'304
<b><i>Sous-total revenus fiscaux</i></b>	<b>79'222'300</b>	<b>78'056'800</b>	<b>71'379'375</b>	<b>73'394'429</b>
Patentes et concessions	<b>14'000</b>	15'000	14'260	14'162
Revenus du patrimoine	<b>4'892'443</b>	4'493'953	5'170'258	3'647'024
Taxes, émoluments et produits ventes	<b>18'623'790</b>	19'633'900	20'597'658	21'146'630
Part. et rebmts de collectivités publ.	<b>6'231'387</b>	4'850'849	2'710'587	3'819'339
Autres participations et subventions	<b>149'800</b>	121'800	6'761'734	127'949
<b><i>Sous-total revenus non fiscaux</i></b>	<b>29'911'420</b>	<b>29'115'502</b>	<b>35'254'497</b>	<b>28'755'104</b>
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	<b>7'058'800</b>	6'735'650	448'802	956'264
Imputations internes (revenus)	<b>1'583'890</b>	1'210'178	6'399'569	4'171'833
<b><i>Sous-total revenus internes</i></b>	<b>8'642'690</b>	<b>7'945'828</b>	<b>6'848'371</b>	<b>5'128'097</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>117'776'410</b>	<b>115'118'130</b>	<b>113'482'243</b>	<b>107'277'630</b>

**Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :**



**En 2007, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle consacra :**



## 2.2.5 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

*Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2007, par nature et par direction :*

<b>BUDGET 2007</b> <b>Charges et revenus</b> <b>par nature</b>	<b>Administration</b> <b>générale</b>	<b>Finances</b>	<b>Domaines et</b> <b>bâtiments</b>	<b>Travaux</b>	<b>Instr. publique et</b> <b>cultes</b>	<b>Police</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>Services</b> <b>industriels</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montants en milliers de CHF</b>									
Autorités et personnel	6'491.8	628.2	2'881.2	6'139.9	3'683.7	6'285.8	686.5	1'989.8	28'786.9
Biens, services, marchandises	2'567.7	455.5	2'496.3	4'011.3	2'222.2	820.6	46.1	10'456.0	23'075.7
Intérêts passifs		5'594.8							5'594.8
Amortissements	114.2	502.5	117.7	1'020.4	866.2			254.0	2'875.0
Rembts, participations et subv. coll. Publiques (sans le retour / fds)	5'527.6	12'160.7		2'688.2	1'697.2	659.9	21'979.5	67.8	44'780.9
Aides et subventions	968.4		2.6		867.5	0.1	2'754.6		4'593.2
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	70.0						428.1	698.1
Imputations internes	613.9			2'045.7	1'754.4			2'644.8	7'058.8
<b>Total des charges</b>	<b>16'483.6</b>	<b>19'411.7</b>	<b>5'497.8</b>	<b>15'905.5</b>	<b>11'091.2</b>	<b>7'766.4</b>	<b>25'466.7</b>	<b>15'840.5</b>	<b>117'463.4</b>
Impôts		78'072.3							78'072.3
Patentes, concessions		12.0				2.0			14.0
Revenus du patrimoine	224.3	330.0	2'323.6	350.5	154.8	533.0		976.2	4'892.4
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	830.0	6.1	470.6	2'321.7	491.2	1'001.3	165.3	13'337.6	18'623.8
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		1'150.0							1'150.0
Participations et rembts de collectivités publiques (retour sur péréquation)		3'594.9	101.0	4.1	1'639.0	809.2	32.5	50.7	6'231.4
Autres participations et subventions	100.0			49.8					149.8
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	162.1		289.0	489.5	110.0	154.0		379.3	1'583.9
Imputations internes	509.7	327.4	612.5	2'250.3	2'217.1	45.0		1'096.8	7'058.8
<b>Total des revenus</b>	<b>1'826.1</b>	<b>83'492.7</b>	<b>3'796.7</b>	<b>5'465.9</b>	<b>4'612.1</b>	<b>2'544.5</b>	<b>197.8</b>	<b>15'840.6</b>	<b>117'776.4</b>

### 3. Conclusion

Le budget 2007 présente un excédent de revenus de CHF 313'072.00. Ce résultat positif a été obtenu par l'ajustement du taux d'imposition communal, ainsi que par une diminution importante du coût de la péréquation directe horizontale et de la facture sociale.

Sans la hausse du taux d'imposition, le budget serait déficitaire d'environ CHF 4.0 mios. Si l'effet de la péréquation était resté identique à celui du budget 2006, notre budget 2007 présenterait un déficit supplémentaire de CHF 7.5 mios. Le tout cumulé donnerait un déficit global de CHF 11.5 mios.

L'année de référence 2005 qui était faible au niveau de la rentrée des recettes fiscales, ainsi que des variations dans la classification au sein des communes vaudoises, provoquent cet effet en notre faveur et, par conséquent, il faut s'attendre vraisemblablement à devoir subir un ajustement à la hausse lors du décompte définitif de l'année 2007 ainsi que des futurs acomptes 2008.

Le budget 2007 qui vous est présenté est le premier budget équilibré depuis fort longtemps. Malgré les incertitudes liées à la classification de notre Commune, nous pouvons tout de même nous réjouir de cet équilibre financier enfin retrouvé, fruit notamment des économies réalisées depuis 2003.

Ce résultat est le signe tangible de la volonté de la Municipalité d'assainir les finances de notre Commune. Néanmoins, l'action de la Municipalité ne s'arrêtera pas là. En effet, des recherches d'économies sont toujours d'actualité car, malgré un budget 2007 équilibré, la dette communale ne cessera pas pour autant d'augmenter et nous devons effectuer, durant la législature 2006-2011, de nouveaux choix difficiles en matière financière.

L'objectif de la Municipalité sera, après une stabilisation durable de la situation financière de notre Commune, d'élaborer un plan de remboursement de la dette communale.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 20-2006 du 1<sup>er</sup> novembre 2006,

entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget de la Bourse communale pour l'exercice 2007 dont le résumé est le suivant :

• Total des charges	CHF 117'463'338.00
• Total des revenus	<u>CHF 117'776'410.00</u>
• <b>Excédent de revenus</b>	<b><u>CHF 313'072.00</u></b>

après :

• des amortissements de	CHF 2'356'500.00
• des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	CHF 628'133.00
• des prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement de	CHF - 1'583'890.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Admis par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexe :

-brochure du budget 2007